

Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 43	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 2	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 29 novembre 2022

Vote(s) pour : 47
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 5 décembre 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-12-05-BD-34 :

Modification de la grille indiciaire et du temps de travail des danseurs de l'Opéra-Théâtre.

Rapporteur : Monsieur Daniel DEFAUX

Le Bureau,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU le Code Général de la Fonction Publique,
 VU décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
 VU la délibération du Bureau du 10 septembre 2012 relative à la rémunération des danseurs de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole,
 VU la délibération du Bureau du 13 mai 2019 relative à la modification de la grille indiciaire des danseurs de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole,
 VU la délibération en date du 10 septembre 2012 relative au règlement du Corps de Ballet de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole,
 VU la délibération du Bureau du 20 juin 2022 relative aux Modalités d'organisation du temps de travail : modification du règlement intérieur du temps de travail et du règlement intérieur du Centre Technique Métropolitain,
 VU la version consolidée au 1^{er} décembre 2019 du règlement du Corps de Ballet de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole,
 VU l'avis du Comité Technique du 19 octobre 2022,
 CONSIDERANT qu'il convient de réviser la grille indiciaire des danseurs de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole,
 CONSIDERANT qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,
 CONSIDERANT qu'il convient d'appliquer un temps de travail à 1 607 heures annuelles aux danseurs de l'Opéra-Théâtre de l'Eurométropole de Metz,

DECIDE d'adopter la grille indiciaire des danseurs de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole présentée en annexe à compter du 1^{er} janvier 2023,
 DECIDE de fixer à 1 607 heures annuelles le temps de travail des artistes du ballet de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole et de modifier en conséquence l'article 6.3 du règlement du Corps de Ballet de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole.

Metz, le 6 décembre 2022


Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Annexe au point n°4

Grille indiciaire applicable jusqu'au 31 décembre 2022

Valeur du point d'indice : 5820,04 4,8500 depuis le 1er juillet 2022
 annuel mensuel

GRILLE DE REMUNERATION ACTUELLE - DANSEURS OPERA-THEATRE

CATEGORIE B

Au 1er mai 2022 : augmentation suite à parution du décret n° 2022-586 fixant le nouveau minimum de traitement

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut mensuel	* Total brut annuel avec RI
1	372	352	2 ans	1 707,21 €	24 793,87 €
2	379	352	2 ans	1 707,21 €	24 793,87 €
3	388	355	2 ans	1 721,76 €	24 988,84 €
4	397	361	2 ans	1 750,86 €	25 378,78 €
5	415	369	2 ans	1 789,66 €	25 898,70 €
6	431	381	2 ans	1 847,86 €	26 678,59 €
7	452	396	2 ans	1 920,61 €	27 653,45 €
8	478	415	3 ans	2 012,76 €	28 888,27 €
9	500	431	3 ans	2 090,36 €	29 928,11 €
10	542	461	3 ans	2 235,87 €	31 877,83 €
11	567	480	3 ans	2 328,02 €	33 112,64 €
12	599	504	4 ans	2 444,42 €	34 672,42 €
13	636	534	-	2 589,92 €	36 622,13 €
Total			30 ans		

Nouvelle grille indiciaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2023

NOUVELLE GRILLE DE REMUNERATION PROPOSEE - DANSEURS OPERA-THEATRE

CATEGORIE A

Echelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut mensuel	* Total brut annuel
1	460	403	1 an	1 954,56 €	23 454,76 €
2	504	434	3 ans	2 104,91 €	25 258,97 €
3	540	459	3 ans	2 226,17 €	26 713,98 €
4	573	484	3 ans	2 347,42 €	28 168,99 €
5	605	509	3 ans	2 468,67 €	29 624,00 €
6	638	534	3 ans	2 589,92 €	31 079,01 €
7	732	605	3 ans	2 934,27 €	35 211,24 €
8	768	633	-	3 070,07 €	36 840,85 €
Total			19 ans		

* Hors indemnité de résidence, SFT, ICCSG, CET.

Résumé de l'acte

057-200039865-20221205-2022-12-DB34-DE

Numéro de l'acte : 2022-12-DB34
Date de décision : lundi 5 décembre 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Modification de la grille indiciaire et du temps de travail des danseurs de l'Opéra-Théâtre
Classification : 4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 07/12/2022
Numéro AR : 057-200039865-20221205-2022-12-DB34-DE
Document principal : 40_AC-34.pdf

Historique :

07/12/22 16:46	En cours de création	
07/12/22 16:47	En préparation	Catherine DELLES
07/12/22 17:24	Reçu	Catherine DELLES
07/12/22 17:25	En cours de transmission	
07/12/22 17:28	Transmis en Préfecture	
07/12/22 17:40	Accusé de réception reçu	